

Auch, le 23 janvier 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité et solidarité : le Département du Gers renouvelle son engagement auprès des victimes de violence intrafamiliales

Face à des situations de plus en plus complexes mêlant détresse sociale et interventions de sécurité publique, le Conseil départemental du Gers, la police nationale et la gendarmerie nationale confirment leur coopération. Le renouvellement de la convention de partenariat a été voté en séance ce vendredi 23 janvier pour poursuivre l'action d'un intervenant social en commissariat et en gendarmerie (ISCG) sur le territoire gersois.

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de l'ordre sont régulièrement amenées à intervenir auprès de personnes en grande difficulté sociale : violences intrafamiliales, ruptures familiales, situations de précarité ou de vulnérabilité psychologique. Autant de contextes qui nécessitent, au-delà de la réponse sécuritaire, un accompagnement social adapté.

Installé directement au sein des locaux du commissariat et de la gendarmerie, l'intervenant social permet une prise en charge immédiate et coordonnée, en parallèle de l'intervention du policier ou du gendarme. Ses missions sont multiples : accueil des personnes en situation de détresse sociale, en présentiel ou par téléphone, avec une évaluation des besoins, information, conseils et orientation vers les dispositifs et services compétents et mise en relation avec les partenaires concernés : accès au droit, justice, services sociaux, sanitaires ou associatifs.

Sollicité pour participer au financement de ce poste, le Département s'est engagé dès 2022 aux côtés de l'État et de la Caisse d'allocations familiales. Au regard des résultats et de l'utilité du dispositif, les partenaires ont souhaité renouveler leur engagement pour une nouvelle période de 2026-2028. Dans ce cadre, le Conseil départemental du Gers renouvelle sa participation annuelle à hauteur de 18 000 €.

Par ce partenariat, le Département du Gers réaffirme sa volonté de placer l'humain au cœur de l'action publique, en soutenant un dispositif qui favorise la prévention, l'accès aux droits et une prise en charge globale des personnes les plus vulnérables. Une coopération exemplaire entre acteurs de la sécurité et du social, au service des Gersoises et des Gersois.

Le Mot de Charlette Boué, Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de la Solidarité

« Derrière chaque intervention de police ou de gendarmerie se cache bien souvent une détresse humaine et sociale. Les intervenants sociaux jouent un rôle essentiel pour désamorcer les situations de crise, protéger les victimes et orienter vers les dispositifs adaptés. En 2025, ce dispositif a permis le suivi de 620 situations difficiles, dans le Gers. En renouvelant cette convention, le Département réaffirme son engagement en faveur d'un accompagnement de proximité, de la prévention et de l'accès aux droits, au service de la cohésion et de la justice sociales. »